

Informations de base	
2023/2758(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Inscription de certaines pâtes à tartiner contenant du cacao, de certaines préparations contenant du cacao utilisées dans la fabrication de boissons, de certaines préparations alimentaires obtenues à partir de céréales ou de produits à base de céréales, de certaines préparations alimentaires obtenues à partir de riz et d'autres céréales, de certaines frites et chips et de certaines sauces et condiments sur la liste des produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers Complétant 2013/0140(COD) Subject 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agro-génétique: généralités 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03854	
19/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
29/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		